ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 49204

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le problème de la reconnaissance officielle du piercing. Alors que la pratique du piercing est en plein essor, cette dernière peut comporter des risques importants, notamment au niveau de la transmission du VIH et des virus de l'hépatite B et C. Aussi, il est surprenant de constater qu'il n'existe aucune réglementation concernant la mise en oeuvre de son exercice. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de réglementer la pratique du piercing, conformément aux règles d'hygiène et de sécurité des patients.

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49204
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4356